



ASSOCIATION NATIONALE
DES COLLECTIVITÉS POUR LA MAÎTRISE
DES POLLUTIONS ET RISQUES INDUSTRIELS

POLLUTIONS INDUSTRIELLES, UNE PRIORITÉ POLITIQUE ET SANITAIRE

SYNTHÈSE DU PROGRAMME
COLLECTIVITÉS ET POLLUTIONS INDUSTRIELLES,
2022 - 2024

COLLECTIVITÉS ET POLLUTIONS INDUSTRIELLES

APRÈS 3 ANNÉES D'ÉCHANGE AVEC PLUS DE 30 COLLECTIVITÉS :
LA POSITION D'AMARIS

LE PROBLÈME

Aujourd'hui les pollutions industrielles posent de graves questions de santé publique. Sur tout le territoire, les collectivités sont mises sous tension par des citoyens toujours plus inquiets. Elles restent pourtant seules et démunies pour répondre aux attentes de leurs administrés et pour prendre en charge des impacts directs que ces pollutions ont sur leurs compétences.

LES FREINS

Outre un manque récurrent de moyens, accentué par un principe pollueur-payeur qui ne fonctionne pas, l'absence de connaissances pertinentes et locales est au cœur des enjeux. Les pollutions étant actuellement une *terra incognita*, les collectivités ne peuvent agir sans des soutiens, qui font malheureusement aujourd'hui défaut.

NOTRE PRINCIPALE REVENDEICATION

Or, il y a urgence. L'État, les industriels, les scientifiques, la société civile et les collectivités doivent prendre ce problème à bras le corps et engager une vraie démarche de prévention et de surveillance des pollutions industrielles. Il faut commencer par créer des espaces nationaux et locaux où ces sujets seront abordés concrètement, sous tous leurs aspects, pour être enfin traités.

ÉDITO



Chaque mois, une nouvelle affaire de pollution industrielle éclate : eau impropre à la consommation, air saturé de particules, sols empoisonnés... Ces scandales s'enchaînent, révélant une inquiétude grandissante et une réalité trop longtemps passée sous silence. La pollution industrielle n'est plus un sujet technique réservé aux experts : elle touche nos territoires, notre santé.

Sur le terrain, les élus locaux se retrouvent en première ligne. Interpellés par leurs administrés, ils sont confrontés à des questions qui dépassent largement leurs moyens d'action. C'est précisément

pour les accompagner, qu'AMARIS a initié, en janvier 2022, le programme *Collectivités et pollutions industrielles*. Grâce à ce travail collaboratif mené avec plus de trente collectivités concernées, nous avons pu établir, pour la première fois,

un diagnostic précis des problèmes rencontrés.

Ce rapport, disponible sur notre site : amaris-villes.org, identifie également des

pistes concrètes d'amélioration.

Les difficultés identifiées durant ces trois années trouvent leur

origine dans un manque de connaissances sur les pollutions. L'héritage industriel, les installations en activité ou les projets liés à la réindustrialisation exposent ou exposeront les populations à des dangers et risques. Mais l'absence de données ne permet pas de les évaluer, ni même de répondre aux interpellations citoyennes posant ainsi un véritable problème sanitaire et démocratique.

Les risques chroniques ne peuvent plus être traités à la marge. Il est temps de dépasser le cadre strictement technique dans lequel ces enjeux sont trop souvent confinés. Ils doivent faire l'objet d'une politique globale de prévention et de santé publique, portée par un agenda clair, des moyens à la hauteur des besoins et une instance dédiée pour en assurer le pilotage.

Car oui, interroger l'impact des polluants sur notre santé est un choix politique. C'est même le choix qui s'impose aujourd'hui. À nous, collectivement, de l'assumer.

ALBAN BRUNEAU,

président d'AMARIS, maire de Gonfreville-l'Orcher
et vice-président de la communauté urbaine du Havre

PIERRE ATHANAZE,

vice-président d'AMARIS et vice-président de la métropole de Lyon



RELEVONS LE DÉFI

AMARIS et ses partenaires ont identifié des pistes d'amélioration pour prendre en compte et pour réduire les conséquences des pollutions industrielles. Ces propositions pourraient être les premières briques d'une politique de prévention encore à construire. Pour s'engager dans cette trajectoire, il sera nécessaire de travailler ensemble et autrement.

DÉFINIR COLLECTIVEMENT DES ORIENTATIONS ET STRATÉGIES

À l'échelle nationale

CRÉER UNE INSTANCE NATIONALE

AMARIS demande la création d'une instance dédiée aux risques chroniques liés à la présence d'ICPE* industrielles ou à un passé industriel. Cette instance pourrait organiser le dialogue et le travail avec l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, industriels, riverains, experts, agences d'État, associations, représentants du monde de la recherche et de la santé) et permettre ainsi d'établir des liens entre les différents silos de la recherche et de l'expertise scientifique, entre les opérateurs nationaux et les acteurs locaux.

À l'échelle locale

SOUTENIR LES DÉMARCHES QUI FONT DU DIALOGUE UN LEVIER POUR PRODUIRE DES CONNAISSANCES

Il est indispensable de soutenir et de favoriser les dynamiques créées par les acteurs locaux - instituts écocitoyens, observatoires locaux de la santé, etc. - dès lors qu'elles engagent un travail collectif avec l'ensemble des parties prenantes dont le monde de la recherche et les habitants, pour identifier et comprendre les besoins spécifiques des territoires et construire collectivement des stratégies d'amélioration.

ENGAGER DES MOYENS FINANCIERS POUR AGIR ET DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE

À court terme

DOTER LES COLLECTIVITÉS CONFRONTÉES À UNE POLLUTION AUX PFAS* DE L'EAU POTABLE

Lorsque des arrêtés préfectoraux interdisent la consommation de l'eau du robinet, les collectivités concernées doivent pouvoir s'appuyer sur la solidarité nationale pour faire face à ces situations d'urgence. C'est le cas de nombreuses collectivités ne pouvant disposer de captages pollués par les PFAS*.

À moyen terme

CONSTITUER UN FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE PRÉVENTION « POLLUTIONS SANTÉ ENVIRONNEMENT »

AMARIS propose la création d'un fonds sur le modèle du fonds de prévention des risques naturels majeurs et du régime CATNAT*.

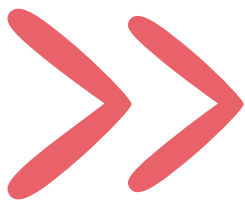
Ce fonds national financerait :

- >> des mesures à engager par les collectivités reconnues « en crise sanitaire » ;
- >> des actions de connaissances, de suivi et de prévention pour pallier les carences réglementaires et techniques.

Les conditions et mécanismes d'abondement de ce fonds sont à travailler collectivement. Plusieurs pistes sont évoquées : taxe sur les ICPE*, redevance sur les émissions de substances, fléchage des intérêts des garanties financières, etc.

CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES À UN INVESTISSEMENT DANS LA CONNAISSANCE

Les moyens consacrés à la recherche sur les risques générés par les innovations industrielles ne sont pas suffisants. Toutes les parties prenantes reconnaissent l'importance de développer la connaissance *a priori*, pour éviter de faire face à des situations sanitaires catastrophiques dans le futur. Plusieurs dispositions pourraient permettre de booster la recherche en santé-environnement : conditionnalité des aides de l'État, principe du 1%, etc.



PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES SANITAIRES

À court terme

RÉALISER UN AUDIT SUR L'ACCÈS AUX DONNÉES

Il est indispensable que toutes les données environnementales et sanitaires soient facilement accessibles. Afin d'objectiver les difficultés régulièrement évoquées, AMARIS demande la réalisation d'un audit.

AMÉLIORER L'INTEROPÉRABILITÉ DES DONNÉES

Les sources de données en santé-environnement sont multiples et de qualité hétérogène. Des efforts importants ont été faits par l'administration dans le cadre du Plan national santé environnement 4. Mais il existe encore des marges importantes de progrès pour rendre ces informations interoperables et pour simplifier leur utilisation.

CRÉER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA SITUATION DES COLLECTIVITÉS IMPACTÉES PAR DES POLLUTIONS AUX PFAS*

Il importe aujourd'hui de dresser un état des lieux précis de l'impact de cette pollution sur les collectivités et sur leur capacité à exercer leurs compétences, d'évaluer les coûts à venir en matière de dépollution et d'identifier les évolutions à apporter au cadre législatif et réglementaire.

METTRE À DISPOSITION L'INGÉNIERIE NÉCESSAIRE

Les collectivités ont exprimé le besoin d'accéder à une expertise compétente sur les questions de santé-environnementale. Il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'appui technique de l'État pour accompagner les collectivités confrontées à la découverte de pollutions sur leur territoire.

À moyen terme

ADAPTER LA SURVEILLANCE AUX SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES INDUSTRIELS

La surveillance environnementale devrait avoir pour objectif de produire une connaissance actionnable. Pour ce faire, il faudrait également systématiser :

- >> l'adaptation des suivis aux contextes industriels, présents ou passés ;
- >> l'interprétation des mesures afin de déterminer les sources à l'origine des expositions et de s'assurer de la compatibilité des milieux avec les usages constatés ;
- >> la mutualisation de la surveillance environnementale autour des ICPE*.

POURSUIVRE LA SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE DANS LES BASSINS INDUSTRIELS

Santé Publique France a engagé en 2020 une démarche de surveillance épidémiologique en associant largement les acteurs concernés. Sur la base des conclusions à venir, il importera de déployer cette démarche, aujourd'hui centrée sur 52 bassins, sur d'autres sites, même de moins grande envergure.

ÉTABLIR DES COLLABORATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Fortement plébiscitée dans le cadre du programme, la création d'un registre national des cancers a été actée par la loi du 30 juin 2025. C'est une avancée qu'il faudra compléter car les pathologies à suivre sont nombreuses. Il pourrait être particulièrement intéressant de prendre en compte les alertes émises par les professionnels de la santé au niveau local, rassemblés au sein des CPTS*.

REMETTRE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT AU SERVICE D'UNE CONSTRUCTION COMMUNE

Il est proposé de :

- >> renforcer les moyens des services d'inspection, y compris pour les ICPE* soumises à déclaration, afin qu'ils soient suffisamment dotés en effectifs et en compétences ;
- >> associer pleinement les agences régionales de santé à la prévention des risques industriels ;
- >> confier le portage des mesures de surveillance et études (étude d'impact, évaluation des risques sanitaires, etc.) à des organismes indépendants ;
- >> maintenir une vigilance sur les mesures de simplification des procédures administratives pour ne pas perdre de vue l'objectif des politiques de prévention.

LES COLLECTIVITÉS SOUS TENSION

Les territoires accueillant ou ayant accueilli des sites industriels sont marqués par la présence de pollutions industrielles qui peuvent impacter la santé et l'environnement. Alors que ces sujets ne sont *a priori* pas de leur ressort, les collectivités se retrouvent de fait impliquées. Pourquoi ? Parce qu'elles sont interpellées par les habitants et parce que leurs compétences sont impactées.

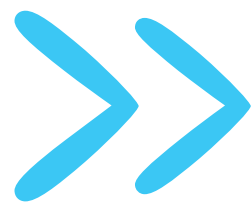
DES PRESSIONS CITOYENNES TOUJOURS PLUS FORTES

Les inquiétudes des habitants concernant l'impact des pollutions industrielles sur leur santé et l'environnement sont de plus en plus prégnantes. Et c'est vers les collectivités qu'ils se tournent pour obtenir des informations. En l'absence de réponses satisfaisantes, et confrontée à des conséquences concrètes et quotidiennes, la population s'organise en collectifs et associations.

De façon générale, AMARIS fait le constat d'une défiance des habitants à l'égard de la puissance publique, des exploitants industriels et des experts. Celle-ci est fréquente tout particulièrement lorsqu'une contamination est révélée par une association ou la presse, décrédibilisant de fait toute parole pouvant faire autorité. Cette défiance traduit souvent l'exaspération des habitants lorsqu'ils ne sont pas entendus et sont destinataires d'informations visant avant tout à les rassurer.

Défis et obstacles

- >> Les collectivités manquent d'expertise sur les questions environnementales et sanitaires. La technicité du sujet les met à distance. Dès lors, elles s'en remettent aux services de l'État, bureaux d'études, experts.
- >> Les données existantes sont décrites par les collectivités comme éparées, non exhaustives et peu précises, difficilement consultables, ou inadaptées pour répondre aux questions citoyennes.
- >> L'absence d'interlocuteurs et de lieux d'échanges, et plus largement le manque de dialogue entre les acteurs, sont cités unanimement par les élus ayant été confrontés à des problèmes de pollution.



UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

Les habitants vivant dans des territoires à l'environnement dégradé sont exposés à des risques chroniques qui, à long terme, peuvent fragiliser leur état de santé. Ces situations questionnent la responsabilité des élus, principalement celle des maires.

Bien que n'ayant pas de compétence directe en matière de santé et encore moins en matière d'installations classées, le maire est en effet concerné car la protection des populations constitue un élément du maintien de l'ordre public, au même titre que la sécurité. Dès lors qu'il a connaissance d'une exposition, un maire doit mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose.

Défis et obstacles

- >> Plusieurs registres de mesures sont envisageables : information du public, limitation voire interdiction de certains usages, règles d'urbanisme, etc. Mais pour être pertinentes, ces démarches doivent s'appuyer sur une connaissance de l'exposition des populations et des risques sanitaires qui, à ce jour, n'existe pas.
- >> Il existe un paradoxe entre la responsabilité du maire sur sa compétence « hygiène et salubrité » et l'absence de levier pour l'activer. Le maire est donc contraint d'agir sur les cibles (fermetures de jardins potagers, mesures de protection dans les crèches et écoles, etc.) et est complètement dépendant des services de l'État pour agir à la source.

DES IMPACTS SUR LES COMPÉTENCES

Les contaminations ont des impacts sur les missions des collectivités parmi les plus essentielles : la distribution de l'eau potable, la protection des milieux, la gestion du foncier et des déchets, etc. Elles entravent le bon fonctionnement des services publics et la mise en œuvre des politiques locales. Ces conséquences sont également financières. Deux situations sont fréquemment évoquées par les collectivités.

LE FARDEAU DES SOLS POLLUÉS

La pression foncière, la lutte contre l'artificialisation des sols, la nécessité de renaturer des espaces délaissés conduisent les collectivités à réhabiliter des friches industrielles. Cependant, l'identification des sols pollués est aujourd'hui très incomplète, souvent représentée par quelques points sur les cartographies mises à disposition

au niveau national. Pour une collectivité, la réalité peut se décliner, sur des milliers de sites, bien souvent méconnus, et sur lesquels il est nécessaire d'initier des investigations, que seules les grandes métropoles peuvent financer.

L'EAU POTABLE MENACÉE

La pollution par les PFAS* est un parfait exemple des enjeux dans ce domaine. En 2022, des élus du sud lyonnais et de Savoie sont informés du fait que l'eau distribuée est contaminée par des substances dont ils n'avaient jamais entendu parler jusqu'alors. Ce problème se généralise progressivement depuis 3 ans à d'autres territoires et s'accompagne de recommandations, voire d'interdictions. Les collectivités sont sommées de parer, seules, à l'urgence, puis de mettre en place des plans d'actions pour assurer la continuité du service public.

Défis et obstacles

- >> En l'absence de mécanismes de financement adéquats, les collectivités assument une part importante des mesures à mettre en place. Ainsi, la restauration de la qualité de l'eau potable bénéficie d'aides des agences de l'eau, mais la charge financière est assumée majoritairement par les collectivités. Autre exemple, le manque d'anticipation et de connaissance sur les sols pollués peut conduire les collectivités à faire de mauvais choix et alourdit les coûts de dépollution déjà peu compatibles avec leurs moyens limités.
- >> De nombreuses compétences sont impactées (assainissement, gestion des déchets, agriculture, etc.), imposant une priorisation des actions à engager. Celle-ci est impossible à établir car aucune collectivité ne dispose d'une vision globale de l'exposition et des risques potentiels encourus par la population.
- >> En l'absence d'actions, des ressources sont menacées, voire condamnées, alors qu'elles ont globalement tendance à se raréfier, notamment sous l'effet du dérèglement climatique.

FAIRE FACE

Confrontées à ces situations, les collectivités concernées ne sont pas en capacité d'agir, faute de moyens. Cependant, certaines parviennent à engager des actions et s'investissent dans des démarches pour pallier les manques qu'elles rencontrent. Bien que chaque territoire ait élaboré des réponses adaptées à ses problématiques spécifiques, des tendances communes se dessinent. Celles-ci révèlent les besoins et les lacunes auxquels les collectivités sont confrontées, et fournissent des pistes pour faire évoluer le cadre d'action au niveau national.

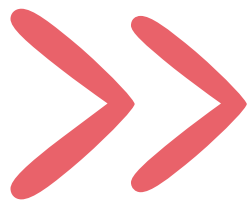
ENGAGER UN DIALOGUE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE, LES HABITANTS ET LA SCIENCE

Des constats

Les pollutions étant un vaste champ de méconnaissance, il est indispensable de définir collectivement les questions sur lesquelles il est nécessaire de progresser. Mais les instances existantes au niveau national, comme le CSPRT*, et au niveau local (CSS*, CODERST*) n'offrent pas toujours un dialogue suffisant, notamment avec les riverains et les collectivités, sur les pollutions industrielles touchant tous les milieux. Des dispositifs dédiés, dont certains animés par les SPPPI*, existent mais ils sont rares. Ce sujet est marqué par une culture du travail en silo et un fort cloisonnement. Ainsi, sur la question des PFAS*, il aurait été souhaitable d'associer les collectivités, au plan national interministériel, ne serait-ce que pour mieux cerner leurs besoins effectifs.

Des actions

Qu'il s'agisse de l'Institut Écocitoyen pour la Connaissance des Pollutions, du service dédié aux risques sanitaires de Lille ou de l'Observatoire local de la santé de Dunkerque, les démarches engagées ont en commun leur capacité à initier des échanges, même en situation de conflit, et à créer une ouverture sur les questions des habitants et sur les apports du monde de la science. Elles mobilisent l'expertise nécessaire pour travailler sur les sollicitations des habitants et les questions locales. La participation des citoyens dans les processus de recherche permet de renouer la confiance et d'apaiser les tensions. Ces démarches démontrent la nécessité de créer un chaînon - actuellement manquant - entre les expertises et les acteurs.



ASSUMER LA DIMENSION POLITIQUE

Des constats

Les collectivités n'ont, *a priori*, pas de place dans la gestion des pollutions industrielles, qui se discute entre l'État et les exploitants. Qu'il s'agisse de la crise des PFAS* ou d'autres situations de pollution, c'est l'absence de réponses qui pousse les collectivités à agir. Pour les élus, il est important de sortir du champ technique dans lequel ces questions sont cantonnées pour construire une politique et prendre des décisions effectives. Cependant, les collectivités ne sont pas en mesure de jouer leur rôle si elles ne bénéficient pas d'accompagnement, et si leurs besoins ne sont pas pris en compte.

Des actions

Le sujet est difficile, complexe, et les collectivités font preuve d'ingéniosité lorsqu'elles s'en saisissent : engager un débat démocratique nourri par l'expertise, s'appuyer sur la science participative, nouer des partenariats nouveaux, rechercher l'innovation technique ou scientifique, mobiliser des financements non fléchés, etc. Dans certains cas, elles doivent forcer le passage pour prendre une place qui n'est pas balisée par la réglementation. Cet engagement est impossible sans une volonté et un portage politique fort.

MOBILISER DES FINANCEMENTS

Des constats

Les collectivités ne bénéficient pas directement des mécanismes financiers existants (TGAP*, redevances sur l'eau, etc.) pour agir sur les pollutions. Pilier de la réglementation environnementale, le principe pollueur-payeur indique que « *les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci sont supportés par le pollueur* ». De façon générale, les collectivités font davantage l'expérience d'un principe pollué-payeur. En effet aujourd'hui, aucun dispositif ne permet de financer la surveillance, l'expertise et l'acquisition de connaissances pour répondre à une question locale, ou agir à titre préventif, en amont des atteintes aux milieux et aux personnes. La difficulté à identifier les producteurs des émissions polluantes, les défaillances des exploitants et l'impossibilité d'établir les responsabilités sur de nombreux sites sont autant de contraintes qui laissent aux collectivités la charge de la dette environnementale. Pour faire reconnaître le principe pollueur-payeur et les financements qui y sont associés, la voie contentieuse est de plus en plus privilégiée.

Coût des actions

Les initiatives engagées sont le fait de collectivités qui ont fait le choix de mobiliser leurs propres ressources budgétaires lorsque cela a été possible, au détriment d'autres politiques publiques. Ces efforts restent financièrement fragiles et inaccessibles à la grande majorité.

POUR ALLER PLUS LOIN :

8 REX téléchargeables relatent des initiatives de collectivités. Les moyens financiers mis en œuvre sont conséquents : 160 000€ pour une étude de bio-accessibilité, 400 000€/an pour un service dédié, 6 M€ pour rendre à nouveau l'eau potable.



ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES LOCALES ET OPÉRATIONNELLES

Des constats

Le manque de connaissances est aujourd'hui le principal frein à l'action. Il porte à la fois sur les polluants, leur dispersion, leur combinaison, leur dangerosité mais aussi sur leur répartition spatiale, leur présence dans les légumes, dans les aires de jeux, etc. Les collectivités, et plus largement tous les acteurs, sont « aveugles » et ne peuvent appréhender la vulnérabilité des populations.

Les outils de surveillance environnementale ne sont pas adaptés au contexte industriel et n'apportent pas une connaissance locale utile à l'action ou à la résolution de questions précises : comprendre la sur-incidence d'une pathologie, caractériser les risques pour les habitants ou connaître leur exposition aux polluants non réglementés, etc.

Des actions

Des collectivités engagent des programmes d'acquisition de données. Leur but est de mieux identifier et qualifier les pollutions impactant leur territoire pour ensuite caractériser les risques encourus par les habitants. Généralement, elles investiguent les sujets qui passent à travers les mailles des suivis réglementaires, situant ainsi leurs actions en complémentarité des dispositifs officiels.

Dans les territoires industrialisés, il s'avère, par exemple, nécessaire de mieux identifier les sources de pollution et évaluer l'exposition atmosphérique aux cocktails de polluants. D'autres travaillent à l'échelle d'un quartier pour appréhender le risque sanitaire réel. Dans tous les cas, l'accumulation de données ne suffit pas pour comprendre l'état sanitaire et environnemental d'un territoire et adopter une stratégie d'action. Ces données doivent être traduites et interprétées ce qui implique de disposer de l'ingénierie nécessaire.

4 CLÉS pour comprendre les problèmes rencontrés

- #1 LES TERRITOIRES INDUSTRIELS, DES CAS SPÉCIFIQUES
- #2 UNE RÉGLEMENTATION INSUFFISANTE
- #3 DES DONNÉES PARCELLAIRES ET DIFFICILES D'ACCÈS
- #4 LES OBSTACLES POUR APPRÉHENDER LES RISQUES SANITAIRES

#1 LES TERRITOIRES INDUSTRIELS, DES CAS SPÉCIFIQUES

EN TERMES DE RISQUES CHRONIQUES, CES TERRITOIRES SE CARACTÉRISENT PAR :

- » **Des spécificités propres aux activités industrielles en matière d'émissions et de rejets** : particules ultrafines, hydrocarbures, métaux et métalloïdes, etc.
- » **Une extrême diversité de substances émises**, ce qui impose de mesurer un panel large de polluants. Dans les bassins industriels complexes comme les zones industrialo-portuaires de Fos, du Havre, de Dunkerque ou la vallée de la chimie au sud de Lyon, les installations industrielles sont à la fois nombreuses et concernent des champs d'activité très différents : sidérurgie, raffinage de pétrole, chimie et pétrochimie, traitement de déchets ménagers et industriels, logistique. Chacun de ces domaines comporte une typologie d'émissions particulière.
- » **Des superficies qui imposent de travailler à petite échelle** pour identifier des problèmes parfois circonscrits à l'environnement proche d'un site, à une rue ou à une parcelle.

#2 UNE RÉGLEMENTATION INSUFFISANTE

TROIS CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGLEMENTATION PERMETTENT DE COMPRENDRE LES PROBLÈMES SURVENANT SUR LES TERRITOIRES.

- » **Les suivis réglementaires définis par le cadre national s'appliquent de façon quasi-identique sur tous les territoires.** Or, tous sont loin d'être identiques. Ce canevas uniforme rend les actions de prévention peu efficaces.
- » **La réglementation ne couvre qu'un nombre limité de polluants** laissant de nombreuses substances dangereuses non surveillées. Ainsi, par exemple, la surveillance de la pollution atmosphérique ne rend que très peu compte des émissions industrielles, dans la mesure où elle est avant tout centrée sur des polluants représentatifs du trafic routier ou du chauffage individuel.
- » **La surveillance environnementale est un des outils de gestion des émissions des ICPE* et de prévention des risques sanitaires.** Elle vise à s'assurer à la fois de la maîtrise effective des émissions et de l'absence de dégradation préoccupante des milieux. Mais elle est prescrite aux ICPE*, prises individuellement, ignorant les émissions cumulées de plusieurs sites dans une même zone ou ayant les mêmes exutoires. Il est difficile pour les autorités de contrôler l'impact cumulé des émissions et de prendre en compte la réalité des contextes locaux.

4 CLÉS pour comprendre les problèmes rencontrés

#3 DES DONNÉES PARCELLAIRES ET DIFFICILES D'ACCÈS

L'ACCÈS AUX DONNÉES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS INDUSTRIELLES SUSCITE DE NOMBREUSES CONTROVERSES : SUR LA TRANSPARENCE, SUR LA RÉTENTION D'ÉTUDES, ETC. EN DEHORS DE CES CONSIDÉRATIONS, LES COLLECTIVITÉS RELÈVENT PLUSIEURS TYPES DE DIFFICULTÉS :

- » **Difficultés d'accès aux études.** Qu'ils soient numérisés ou non, de nombreux documents ne sont consultables qu'auprès des services de l'État ;
- » **Difficultés liés à une information éclatée** dans de multiples bases de données ;
- » **Difficultés liées à la production et à la déclaration des données :** les arrêtés préfectoraux imposent aux industriels une surveillance sur le principe de l'auto-déclaration - principe qui impose une vigilance particulière et des contrôles fréquents ;
- » **Difficultés liées au caractère non exhaustif des données.** Les exploitants doivent mesurer ou estimer leurs émissions à la sortie des cheminées, stations de traitement, etc. Si elles sont supérieures aux seuils de déclaration, ils sont tenus de renseigner le registre des émissions. Résultat : les données inférieures aux seuils sont inconnues.

#4 LES OBSTACLES POUR APPRÉHENDER LES RISQUES SANITAIRES

LES RISQUES SANITAIRES À LONG TERME SONT PEU PRIS EN COMPTE DANS LA RÉGLEMENTATION. VOICI TROIS ÉLÉMENTS D'EXPLICATION.

- » **La complexité du sujet.** Il est difficile d'évaluer un risque sanitaire chronique, qui découle d'expositions à faibles doses sur le long terme, dont les effets sont décalés dans le temps et dépendent de facteurs individuels. Ainsi il demeure de nombreuses incertitudes scientifiques. Comment les substances polluantes interagissent-elles ? Comment amplifient-elles les risques sur la santé ? Le développement de nouvelles filières ne risque-t-il pas d'engendrer des risques aujourd'hui inconnus ?
- » **La fragmentation de l'expertise.** La connaissance des pollutions et de leurs effets sur la santé implique un nombre important de disciplines. Par nature, cette expertise est fragmentée. De nombreuses entités (ministères, agences, services déconcentrés) sont concernées par la gestion des risques sanitaires liés à l'environnement, ce qui entraîne une division de l'expertise, des connaissances, des outils de suivi et de collecte des données.
- » **La production des études.** La réglementation confie aux industriels une part importante de la production des évaluations des risques sanitaires.

Glossaire

CATNAT : catastrophes naturelles - **CODERST** : conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques - **CPTS** : communauté professionnelle territoriale de santé - **CSPRT** : conseil supérieur de la prévention des risques technologiques - **CSS** : commission de suivi de site - **ICPE** : installation classée pour la protection de l'environnement - **PFAS** : substances per- et polyfluoroalkylées - **SPPPI** : secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles - **TGAP** : taxe générale sur les activités polluantes.

AMARIS

LE RÉSEAU NATIONAL DES COLLECTIVITÉS EXPOSÉES AUX POLLUTIONS ET RISQUES INDUSTRIELS

Depuis sa création en 1990, l'association AMARIS fédère des communes et intercommunalités concernées par la présence d'ICPE industrielles, qui génèrent des risques accidentels et chroniques. Rassemblant plus de 80 adhérents, AMARIS représente les collectivités auprès des pouvoirs publics et des fédérations d'industriels, et contribue aux débats sur les évolutions des politiques publiques.

Les activités de l'association AMARIS sont soutenues par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et par la Banque des territoires.

LE PROGRAMME

Le 27 janvier 2022, AMARIS et ses partenaires initiaient officiellement le programme *Collectivités et Pollutions Industrielles*. Durant les trois années qui ont suivi, les participants ont partagé leurs difficultés à s'emparer du sujet, leurs besoins différents d'un territoire à l'autre et leurs expériences multiples avec l'aide d'experts et des ressources de l'association.

LES PARTENAIRES

Pilote : AMARIS

Collectivités : Métropole de Lyon, le Havre Seine Métropole et ville de Montreuil

Experts : Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions (IECP), École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), cabinet d'avocat Benabdessadok.

Les collectivités qui ont participé aux échanges : Bassens, Caux Seine Agglo, Chasse-sur-Rhône, communauté d'agglomération de la Rochelle, communauté d'agglomération de Saint-Nazaire, communauté d'agglomération du Centre de la Martinique, communauté d'agglomération du Grand Annecy, communauté de communes Pays du Mont-Blanc, communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, communauté urbaine d'Arras, communauté urbaine de Dunkerque, communauté urbaine du Havre, Compans, Feyzin, Gardanne, Gonfreville-l'Orcher, Ivry-sur-Seine, La Rochelle, Le Lamentin, Lille, Martigues, Métropole Aix-Marseille-Provence, Métropole de Lyon, Métropole de Rouen, Mitry-Mory, Montreuil, Narbonne, Petit-Couronne, Romainville, Saint-Chamas, Salaise-sur-Sanne, Solaize, Eurométropole de Strasbourg.

